



**Apprentissage : nouveau rebondissement pour la prime  
versée aux employeurs d'apprentis**

Le Ministère du Travail va intervenir avec un nouveau décret fixant les règles pour 2025.

En pratique, la prime sera de :

- 2.000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus,
- 5.000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap

En revanche, pas de changement concernant le niveau de diplôme : l'aide concernera toujours les apprentis jusqu'au bac+5 et plus.

Ce décret sera publié "courant janvier 2025", précise le ministère.

Comme le montre ces derniers jours, le contexte politique entraîne une instabilité certaine dans les prises de décision réglementaire et législative.

De nouveaux changements de dernière minute ne sont donc pas à exclure.